

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

REPUBLIQUE GABONAISE

Union-Travail-Justice

MINISTERE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, DES INFRASTRUCTURES DE
L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N° 001/DGEI/2014

Date: 2 Juin 2014

SERVICES DE CONSULTANTS POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE NDEDE-DOUSSALA (49 KM)

1. Le Gouvernement de la République Gabonaise a reçu de la Banque Africaine de Développement (BAD) un prêt d'un montant équivalent à 80,14 millions d'Euros (soit 70 million d'Unités de Compte HTTD), en vue du financement des travaux d'aménagement de la route Ndendé-Doussala, et se propose d'utiliser une partie des fonds obtenus au titre de ce prêt pour effectuer les paiements prévus pour les services de bureaux d'études décrits ci-après.

2. Les services de consultant, objet du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt, concernent le contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de la route Ndendé – Doussala (49km), et des aménagements connexes, y compris l'appui aux groupements féminins et la sensibilisation des populations à la sécurité routière, à la protection de l'environnement, aux IST et autres pandémies.

3. Le Ministère de la Promotion des Investissements, des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire invite par le présent avis les consultants à manifester leurs intérêts à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant leurs expériences et capacités démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection sont conformes aux «Règles et Procédures pour l'utilisation des consultants» de la Banque Africaine de Développement (Edition de mai 2008, révisée en juillet 2012) qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse indiquée ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30 (heure locale).

6. Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être déposés à l'adresse mentionnée ci-dessous en quatre (04) exemplaires (un original plus trois copies), au plus tard le 31 juillet 2014. Ils devront porter expressément la mention : « **Manifestation d'intérêt pour les services de Consultants pour le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement de la route Ndendé-Doussala (49 km)** ».

Ministère de la Promotion des Investissements, des Infrastructures, de l'Habitat et de
l'Aménagement du Territoire

Secrétariat Général

B .P. 49 Libreville

Tél. : (241)01 76 15 21/ 01 76 29 34

Fax : (241) 01 76 34 88/ 01 76 38 45

**Le Directeur Général des
Marchés Publics**

des Le Directeur Général des Etudes des Infrastructures



Fridolin ONGUINDA



Serge Pamphile MOUMBOGOU DITENGOU

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

REPUBLIQUE GABONAISE

Union-Travail-Justice

**MINISTERE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, DES INFRASTRUCTURES,
DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

N° 002 /DGEI/2014

Date : 2 Juin 2014

**SERVICES DE CONSULTANTS POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU PORT SEC DE
NDEDE**

1. Le Gouvernement de la République Gabonaise a reçu de la Banque Africaine de Développement (BAD) un prêt d'un montant équivalent à 80,14 millions d'Euros (soit 70 million d'Unités de Compte HTTD), en vue du financement de l'étude de faisabilité du port sec de Ndendé se propose d'utiliser une partie des fonds obtenus au titre de ce prêt pour effectuer les paiements prévus pour les services de bureaux d'études, décrits ci-après.

2. Les services de consultant, objet du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt, concernent l'étude de faisabilité du port sec de Ndendé.

3. Le Ministère de la Promotion des Investissements, des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire invite par le présent avis les consultants à manifester leurs intérêts à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant leurs expériences et capacités démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection sont conformes aux «Règles et Procédures pour l'utilisation des consultants» de la Banque Africaine de Développement (Edition de mai 2008, révisée en juillet 2012) qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse indiquée ci-dessous et aux heures suivantes: du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30 (heure locale).

6. Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être déposés à l'adresse mentionnée ci-dessous en quatre (04) exemplaires (un original plus trois copies), au plus tard le 31 juillet 2014. Ils devront porter expressément la mention : « **Manifestation d'intérêt pour les services de Consultants en vue de la réalisation de l'étude de faisabilité du port sec de Ndendé.** ».

**Ministère de la Promotion des Investissements, des Infrastructures, de l'Habitat et de
l'Aménagement du Territoire**

Secrétariat Général

B .P. 49 Libreville

Tél. : (241)01 76 15 21/ 01 76 29 34

Fax : (241) 01 76 34 88/ 01 76 38 45

**Le Directeur Général des
Marchés Publics**

des Le Directeur Général des Etudes des Infrastructures



Fridolin ONGUINDA



Serge Pamphile MOUMBOGOU DITENGOU

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

REPUBLIQUE GABONAISE

Union-Travail-Justice

**MINISTERE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, DES INFRASTRUCTURES,
DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

N° 003 /DGEI/2014

Date : 2 Juin 2014

**SERVICES DE CONSULTANTS POUR LES MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ORGANE
D'EXECUTION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE NDENDE- DOUSSALA**

1. Le Gouvernement de la République Gabonaise a reçu de la Banque Africaine de Développement (BAD) un prêt d'un montant équivalent à 80,14 millions d'Euros (soit 70 million d'Unités de Compte HTTD), en vue du financement du projet d'aménagement de la route Ndendé-Doussala. Il se propose d'utiliser une partie des fonds obtenus au titre de ce prêt pour effectuer les paiements prévus pour les services de l'assistance technique, décrits ci-après.

2. Les services de consultant, objet du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt, concernent l'assistance technique à l'organe d'exécution du projet d'aménagement de la route Ndendé-Doussala.

3. Le Ministère de la Promotion des Investissements, des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire invite par le présent avis les consultants à manifester leurs intérêts à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant leurs expériences et capacités démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection sont conformes aux «Règles et Procédures pour l'utilisation des consultants» de la Banque Africaine de Développement (Edition de mai 2008, révisée en Juillet 2012) qui sont disponibles sur le site web de la Banque adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse indiquée ci-dessous et aux heures suivantes: du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30 (heure locale).

6. Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être déposés à l'adresse mentionnée ci-dessous en quatre (04) exemplaires (un original plus trois copies), au plus tard le 31 juillet 2014 Ils devront porter expressément la mention : « **Manifestation d'intérêt pour les services de Consultant de l'Assistance Technique à l'Organe d'exécution du Projet d'aménagement de la route Ndendé-Doussala** ».

**Ministère de la Promotion des Investissements, des Infrastructures, de l'Habitat et de
l'Aménagement du Territoire**

Secrétariat Général

B .P. 49 Libreville

Tél. : (241)01 76 15 21/ 01 76 29 34

Fax : (241) 01 76 34 88/ 01 76 38 45

**Le Directeur Général des
Marchés Publics**



Fridolin ONGUINDA

des Le Directeur Général des Etudes des Infrastructures



Serge Pamphile MOUMBOGOU DITENGOU